

*Date de dépôt : 3 février 2016*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Lisa Mazzone, Boris Calame, Jean-Michel Bugnion, Sophie Forster Carbonnier, François Lefort, Mathias Buschbeck, Frédérique Perler, Yves de Matteis : Projet d'agglomération : remettons l'ouvrage sur le métier immédiatement !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 19 mars 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- la nécessité de prendre en compte la région et non les frontières politiques et administratives pour mettre en place une politique cohérente, en particulier en matière d'aménagement, de logement, de mobilité, d'impact environnemental et de cohésion sociale;*
- la nécessité de travailler avec les autorités françaises et vaudoises pour améliorer la qualité de vie dans la région;*
- la communauté de destin que partagent l'ensemble des habitants de la région;*
- la dispersion des habitations, ou l'étalement urbain, et la forte demande en mobilité individuelle motorisée qu'elle entraîne;*
- le mitage du territoire en France voisine grignotant sur les espaces naturels et agricoles ou la réduction des terres agricoles à l'échelle de la région;*
- la nécessité de mieux organiser le territoire, en densifiant les zones constructibles, pour sauvegarder l'agriculture de proximité et valoriser notre paysage commun;*

- *la saturation du transport individuel motorisé sur les routes ou le trafic de transit que subissent les habitants du canton de Genève, en particulier des communes suburbaines;*
- *la pression sur le marché de l'immobilier dans l'agglomération genevoise due au manque de logements;*
- *le discours de Saint-Pierre, prononcé le 10 décembre 2013, qui précise l'orientation du Conseil d'Etat : « Notre gouvernement, fidèle aux valeurs suisses mais respectueux aussi de celles de nos voisins, poursuivra donc le dialogue avec les autorités vaudoises et françaises pour aménager ce territoire précieux que nous avons en partage. »;*
- *le projet d'agglomération 2<sup>e</sup> génération, qui comprend des projets d'aménagement en matière de logement, d'activité, de mobilité, de paysage, d'agriculture et d'espace naturel qui n'attendent qu'à être mis en œuvre;*
- *l'existence du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) chargé de la mise en œuvre du projet d'agglomération 2<sup>e</sup> génération;*
- *le report par le Conseil d'Etat, à plusieurs reprises, d'assemblées plénières du GLCT depuis mai 2014;*
- *le courrier envoyé par les partenaires de France voisine à la Confédération, à la fin septembre 2014, demandant une reprise des négociations, suite aux attermoissements du département chargé des affaires régionales,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à convoquer à nouveau régulièrement les instances du GLCT « Grand Genève », pièce maîtresse du dispositif pour une gouvernance transfrontalière;*
- *à transmettre au Grand Conseil une feuille de route sur l'état d'avancement des études et travaux de mise en œuvre des mesures liées aux projets d'agglomération 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération, cofinancées par la Confédération et votées par le Grand Conseil (H 1 70);*
- *à transmettre au Grand Conseil l'évaluation par la Confédération du projet d'agglomération 2<sup>e</sup> génération (Grand Genève);*
- *à transmettre au Grand Conseil la feuille de route du Conseil d'Etat pour relancer le projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération (projet d'agglomération 3) relatif à la tranche A2 (2015-2018) et B (2019-2022);*

- à transmettre au Grand Conseil la teneur des récents échanges franco-suisse en haut lieu, a minima l'essentiel du retour du Conseil fédéral au Conseil d'Etat à ce propos;
- à saisir les instances ou les départements concernés pour engager les études liées au projet d'agglomération 3<sup>e</sup> génération;
- à mettre en place des espaces d'informations et d'échanges permettant de sensibiliser la population aux enjeux et aux projets du Grand Genève afin qu'elle s'approprie ce processus régional.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Conformément à ses statuts ([www.grand-geneve.org](http://www.grand-geneve.org)), le Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève (ci-après : GLCT du Grand Genève) s'est réuni à de nombreuses reprises depuis son installation en janvier 2013; ainsi en 2015, le Bureau s'est réuni trois fois, et plus précisément les 12 mars, 18 juin et 17 septembre, alors que l'Assemblée s'est réunie deux fois, les 19 janvier et 22 mai. Le Comité technique (COTECH) quant à lui conduit ses travaux à une fréquence mensuelle.

L'état d'avancement des études et travaux de mise en œuvre des mesures liées aux projets d'agglomération 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération, cofinancés par la Confédération et votés par le Grand Conseil (H 1 70) est présenté dans le rapport divers relatif au suivi de la loi H 1 70. Pour les exercices 2014-2015, ce rapport sera présenté au courant du premier trimestre 2016.

L'évaluation par la Confédération du projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération (Grand Genève) est disponible sur le site de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ainsi que sur celui du Grand Genève (<http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00626/01680/05392/> et <http://www.grand-geneve.org/mediatheque/projet-agglomeration-2012/300>).

L'accord sur les prestations du projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération a été signé par les Conseils d'Etat genevois et vaudois ainsi que par la Confédération durant l'été 2015, ouvrant ainsi la possibilité de conclure des conventions de financement, mesure par mesure. Pour le canton de Genève, un projet de loi d'investissement destiné au financement de la mise en œuvre des mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale sera déposé prochainement devant le Grand Conseil.

Le 29 août 2014, le président du Conseil d'Etat genevois, M. François Longchamp, a rencontré Mme Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du

développement territorial (ARE). Cette rencontre avait pour but de trouver une solution à la mise en œuvre de l'accord sur les prestations du projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération en l'absence de la signature des partenaires français.

Le GLCT du Grand Genève s'est engagé dans le processus d'élaboration du projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération depuis plusieurs mois déjà. Lors de sa séance du 22 mai 2015, l'Assemblée du GLCT a décidé de financer les études pluridisciplinaires et de coordonner les démarches de concertation et de validation, dans le but de disposer d'un projet partagé par tous les acteurs du territoire pour la fin de l'année 2016.

Concernant la mise en place d'espaces d'informations et d'échanges pour sensibiliser la population aux enjeux et aux projets du Grand Genève, la démarche du projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération va mobiliser les périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) permettant ainsi à l'échelon communal et à la population de participer à l'élaboration du projet de territoire et d'échanger sur les attentes et besoins à cette échelle plus fine. Les réunions des comités politiques de pilotage des PACA ont démarré en janvier 2016 sous la co-présidence genevoise du conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, M. Antonio Hodgers.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat prie de prendre connaissance du rapport RD 1105 du 22 septembre 2015 portant sur la politique régionale franco-valdo-genevoise. Il contient notamment un état de situation des différentes structures mises en place entre la France voisine, le canton de Vaud et la République et canton de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP